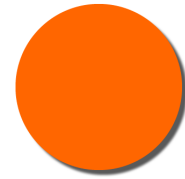


# **Leçon 3 : Définition des objectifs des stratégies et des actions**

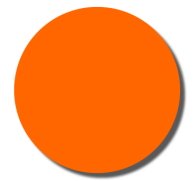
NIAMIEN Kadjo

# Table des matières



<b>Objectifs</b>	<b>3</b>
<b>I - La présentation de la synthèse du diagnostic stratégique et son articulation avec la planification</b>	<b>4</b>
<b>II - La définition de la vision partagée ou l'élaboration du slogan fédérateur</b>	<b>5</b>
<b>III - La définition des objectifs globaux de développement/ orientations stratégiques</b>	<b>6</b>
<b>IV - L'identification des axes stratégiques de développement</b>	<b>7</b>
<b>V - L'identification des axes des programmes de développement</b>	<b>8</b>
<b>VI - La définition des objectifs spécifiques et l'identification des actions-clés à mener pour chaque programme</b>	<b>9</b>

# Objectifs



Sur la base du diagnostic, l'auditeur doit être capable de trouver des solutions au problème identifié ou des solutions aux causes analysées pour le problème

# La présentation de la synthèse du diagnostic stratégique et son articulation avec la planification



Les résultats de l'étape du diagnostic stratégique sont repris au début de la phase de planification. Il est même souhaitable que les participants aux ateliers de planification stratégique disposent des données ou des rapports du diagnostic à l'avance sous la forme de document validé. Et que certains des participants de ces ateliers aient été membres de la consultation publique qui a permis d'élaborer et valider le diagnostic stratégique.

Compte tenu du caractère dynamique des secteurs d'activité contenus dans le diagnostic, il importe de faire la mise à jour de certaines données dans la mesure du possible ou disposer des projections pour certaines variables.

# La définition de la vision partagée ou l'élaboration du slogan fédérateur



La vision commune de développement d'une structure ou une localité sur une longue période 10 à 15 ans constitue pour cette structure ou localité et pour l'ensemble des acteurs du développement la finalité de l'ensemble des actions qui seront entreprises pour améliorer le cadre de vie, les succès, les conditions d'existence des acteurs et bénéficiaires de la structure ou de la localité.

Cette vision commune s'appuie d'une part sur l'histoire de la structure ou de la localité et d'autre part sur les potentialités et les atouts de la structure ou localité que les dirigeants entendent exploiter de façon rationnelle et durable.

Pour les années à venir, la vision doit être formulée sous forme de slogan fédérateur.

Cette vision constitue la base de l'élaboration du plan de développement de la structure ou de la localité.



# La définition des objectifs globaux de développement/ orientations stratégiques



Les objectifs globaux de développement sont des objectifs poursuivis au plan national ou général par la structure mère ou l'Etat pour parvenir au développement global du pays ou de la structure mère.

Au plan local ou sectoriel, ils sont définis à titre indicatif pour orienter et guider les acteurs en vue de leur permettre d'insérer leur plan dans les objectifs globaux de développement.

Les principales actions menées par la structure ou la localité devraient contribuer à l'atteinte de ces objectifs de développement à partir desquels les différentes stratégies d'interventions ont été élaborées.

# L'identification des axes stratégiques de développement



Les axes stratégiques d'intervention découlent des objectifs globaux de développement et constituent les principaux domaines dans lesquels vont s'inscrire les actions de la structure ou la localité pour la période de planification considérée.

Ils couvrent théoriquement l'ensemble des préoccupations identifiées par les acteurs au cours de la phase de diagnostic.

Ces différents axes stratégiques d'intervention regroupent les domaines thématiques de développement.

Dans le cadre de la planification, les différents domaines ou thématiques de développement identifiés sont transformés en programmes de développement.

# L'identification des axes des programmes de développement



L'identification des problèmes de développement vise à faciliter et à simplifier le processus de planification.

En effet, compte tenu de la complexité et de l'étendue des objectifs poursuivis, les participants de l'atelier de planification peuvent choisir l'option de faire du plan de développement une compilation de plusieurs programmes de développement plus ou moins autonomes les uns des autres ou intégrés dont la réalisation totale est nécessaire pour contribuer à atteindre les objectifs globaux fixés plus haut.


Les programmes de développement sont regroupés par axes stratégiques d'intervention.

Ce sont ces programmes de développement qui vont faire l'objet de planification pour constituer ensuite les principaux éléments du plan de développement de la structure ou de la localité.

Ainsi, pour chacun des programmes, il sera défini des objectifs spécifiques et des actions à mener pour atteindre les objectifs spécifiques.

# La définition des objectifs spécifiques et l'identification des actions-clés à mener pour chaque programme



 *Remarque : principe de la méthode de planification*



Les objectifs sont formulés sous forme de situation future souhaitée dont la réalisation est achevée.

**Ex :** assurer la sécurité de la population

Quant aux actions à mener, elles sont formulées à l'aide de noms et d'adverbes.

**Ex :** renforcement de la collaboration population/forces de l'ordre.

Les objectifs spécifiques et les actions clés à mener sont définis pour chaque programme identifié.

Pour chaque axe stratégique, on définit un ou des programmes associés, pour chaque programme associé, on définit des objectifs spécifiques rattachés, enfin on décline les actions à mener qui se rattachent à chaque objectif spécifique.

## AXE STRATEGIQUE

**Programmes : P1 , P2, .....Pn**

**Objectifs spécifiques : P1.1,, P1.2, .....P1.n**

**Objectifs spécifiques : P.n.1, Pn.2.....Pn.n**

A chaque objectif spécifique sont rattachées des actions à mener. Tout ceci peut être résumé dans un tableau comme suit :

### AXE STRATEGIQUE 1

Programme P.1.

Objectifs spécifiques	P ; 1.1	P.1.2
actions à mener	1	1
	2	2
	3	

Le chronogramme de mise en œuvre présente la programmation des actions-clés à mener sur une longue période d'environ 15 ans.

#### ETUDE DE CAS :

Définir les grandes lignes de l'atelier ou l'assemblée d'élaboration d'un plan stratégique de développement.

#### ETUDE DE CAS

Élaboration d'une matrice d'un plan d'actions sectorielles (Ministère éducation).